

No de résolution

PROVINCE DE QUÉBEC VILLE DE PRÉVOST

SÉANCE EXTRAORDINAIRE

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil municipal de la Ville de Prévost, tenue à la salle Saint-François-Xavier, située au 994, rue Principale à Prévost, le lundi 12 décembre 2022 à 18 h 30. La présente séance s'est ouverte à 18 h 30.

Sont présents à cette séance les membres du conseil : M. Joey Leckman, M. Pier-Luc Laurin, M. Michel Morin, Mme Michèle Guay, Mme Sara Dupras, M. Pierre Daigneault, tous formant quorum et siégeant sous la présidence de Paul Germain, maire.

Assistent également à cette séance, Me Laurent Laberge, directeur général, Me Caroline Dion, greffière et madame Catherine Nadeau-Jobin, directrice générale adjointe et trésorière.

1.

24869-12-22 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE

Il est proposé par M. Michel Morin et résolu unanimement d'adopter l'ordre du jour de la présente séance.

Il est mentionné qu'afin d'alléger la séance, à défaut de manifester son désaccord, il est présumé que tous les membres présents du Conseil municipal sont en accord avec les décisions prises à la présente assemblée.

1.2

CONSTATATION DE L'AVIS DE CONVOCATION

Le Conseil municipal constate que l'avis de convocation a été notifié à tous les membres du Conseil municipal, conformément à la *Loi sur les cités et villes*, RLRQ, c. C-19.

Une présentation par le maire sur le budget 2023 est diffusée.

À 18 h 44, monsieur Paul Germain, maire, quitte la salle du conseil et revient à 18 h 46.

À 18 h 56, monsieur Joey Leckman, conseiller district 1, quitte la salle du conseil et revient à 18 h 59.

2. 2.1

24870-12-22 ADOPTION DES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2023



No de résolution

CONSIDÉRANT les dispositions de la *Loi sur les cités et villes*, RLRQ, c. C-19 qui prévoient que le Conseil municipal doit préparer et adopter le budget de la Ville pour l'exercice financier 2023 et y prévoir des revenus au moins égaux aux dépenses qui y figurent;

CONSIDÉRANT que l'avis public exigé en vertu de la *Loi sur les cités et villes*, RLRQ, c. C-19 a été dûment publié en date du 21 novembre 2022;

Il est proposé Mme Sara Dupras et résolu unanimement :

1. D'adopter, pour l'exercice financier 2023, un budget équilibré des recettes et dépenses de vingt-quatre millions cinq cent vingt-six mille cent soixante-cinq dollars (24 526 165 \$) réparti comme suit et qui sera transmis au ministre des Affaires municipales et de l'Habitation :

RECETTES DU FONDS D'ADMINISTRATION	BUDGET 2023
Taxe sur la valeur foncière	
1.0 Taux variés – Taux de base (Résidentiel)	13 477 038 \$
1.1 Taux variés – 6 logements et +	42 390 \$
1.2 Taux variés – Non résidentiel	2 183 770 \$
1.3 Taux variés – Terrains vagues	184 080 \$
1.4 Taux variés – Immeubles industriels	95 080 \$
1.5 Taux variés – Immeubles agricoles	6 590 \$
1.6 Taux variés – Immeubles forestiers	6 160 \$
1.7 Surtaxe – Terrains vagues non desservis	24 000 \$
Règlements de secteurs (service de la dette)	1 005 890 \$
Tarification et compensation (eau, égouts, ordures)	3 106 175 \$
Compensation tenant lieu de taxes (affaires sociales, écoles primaires, compensation immeubles non imposables)	220 192 \$
Autres services rendus (loisirs, etc.)	365 345 \$
Autres recettes locales (permis, constructions, mutations, etc.)	1 895 955 \$
Transfert conditionnel gouvernemental	1 096 820 \$
Appropriation à même les surplus et les réserves	756 680 \$
TOTAL DES RECETTES	24 526 165 \$
DÉPENSES DU FONDS D'ADMINISTRATION	BUDGET 2023
1. Administration générale (conseil, trésorerie, greffe, ressources humaines, MRC)	3 307 041 \$



No de résolution

2. Sécurité publique (police, incendie, mesures d'urgence, sécurité routière)	3 812 565 \$
3. Transport routier (voirie, enlèvement de la neige, éclairage des rues, signalisation, transport en commun)	4 985 286 \$
4. Hygiène du milieu (aqueduc, égouts, matières résiduelles)	3 843 446 \$
5. Urbanisme et mise en valeur du territoire (permis, constructions, inspections, logement social)	848 184 \$
6. Environnement	539 505 \$
7. Loisirs et famille (centres communautaires, patinoires, piscines, espaces verts, parcs, animation, tennis, bibliothèque, subventions aux associations et politique familiale)	3 136 198 \$
8. Affectation et règlements d'emprunt (général et secteur)	4 053 940 \$
TOTAL DES DÉPENSES	24 526 165 \$

14.

QUESTIONS DU PUBLIC

Une période de questions s'est tenue, conformément au règlement de régie interne, et ce, de 19 h 03 à 19 h 14.

15.

PÉRIODE D'INTERVENTION DES CONSEILLERS

Les conseillers interviennent relativement à divers sujets.



No de résolution

16. 16.1

24871-12-22 **LEVÉE DE LA SÉANCE**

Il est proposé par M. Pier-Luc Laurin et résolu unanimement que la présente séance soit et est levée à 19 h 14.

Je donne mon assentiment et j'appose ma signature aux résolutions numéros 24869-12-12 à 24871-12-12 contenues dans ce procès-verbal.

Paul Germain, maire

Je, soussignée, certifie que chacune des résolutions numéros 24869-12-12 à 24871-12-12 consignées au présent procès-verbal a été adoptée par le conseil municipal de la Ville de Prévost à sa séance tenue le 12 décembre 2022.

Me Caroline Dion

Greffière